

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 11 /2015

Séance du 10 avril 2015



OBJET : CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DEMANDE DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT.

Nombre de membres : **10**
Afférents au conseil : **10**
En exercice : **10**

Date de la convocation : 03/04/2015
Date d'affichage : 03/04/2015
Ayant délibéré : 9
Votés Contre : 0
Votés Pour : 9
Abstentions: 0

L'an deux mil quinze, le dix avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame DURAND Isabelle épouse OBENNAUS a été élue secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUISSQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	M. MANTESE Jean-François
M. POLI Jean-Baptiste	
Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne	Etait absent
M. BRUNETTI Alain	M. POLI Pierre-Antoine
Mme OBENNAUS née DURAND Isabelle	
M. MARTINO Enzo	

- **Considérant** la nécessité de construire un nouveau système d'assainissement collectif afin de remplacer et d'étendre l'actuel datant des années 60.
- **Vu** le schéma directeur d'assainissement.
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal du 05 décembre 2014 approuvant le projet de zonage de l'assainissement suite à l'établissement du schéma directeur d'assainissement.
- **Vu** les conditions du Commissaire Enquêteur et l'avis favorable en date du 20 mars 2015.
- **Vu** l'avant-projet du maître d'œuvre en date du 02 mars 2015.

La Commune a conclu un marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement BET MORETTI/SARL CORSE INGÉNIERIE.

Monsieur le Maire met sur la table l'avant-projet et demande au maître d'œuvre de l'expliquer au Conseil Municipal. La préconisation de la maîtrise d'œuvre est de réaliser une station à boues activées avec un lit de séchage des boues et un filtre tertiaire en lit planté de roseaux.

Le montant hors taxe de l'opération s'élève à 2 080 285 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter le plan de financement suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
ETAT / PEI	38 %	790 508.30 €
AGENCE DE L'EAU	30 %	624 085.50 €
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD	11 %	228 831.35 €
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE	11 %	228 831.35 €
PART CONTRIBUTIVE DE LA COMMUNE (Y COMPRIS T.V.A.)	10 %	208 028.50 €
	TVA 10 %	193 095.00 €
	TVA 20 %	26 040.00 €
		427 148.50 €
TOTAL TTC		2 299 420.00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les différents financeurs conformément au plan de financement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux demandes d'aide financière, à lancer les consultations nécessaires et à signer au nom de la commune les marchés.
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser le cas échéant un emprunt afin de financer la part contributive communale.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 14 avril 2015

Le Maire
Jean-Luc MILLO

